



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 29 MARS 2023

DÉLIBÉRATION  
N° 2023-03-DEL-182

OBJET :  
PETITE ENFANCE –  
CONCLUSION D'UNE  
CONVENTION AVEC  
L'ASSOCIATION BABY-  
LOUP POUR  
L'ACCUEIL  
D'ENFANTS HORS  
COMMUNE À  
CONFLANS-SAINTE-  
HONORINE AU SEIN DE  
SA STRUCTURE  
MULTI-ACCUEIL

RAPPORTEUR :  
MME LEFUEL-DUVAL

NOMBRE DE  
CONSEILLERS EN  
EXERCICE : 33

PRESENTS/  
REPRESENTES : 33

VOTANTS : 33

Le 29 mars 2023 à 19h00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 23 mars 2023.  
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL à Madame Catherine EVANO,  
Monsieur Hakan KARACIGER à Monsieur Philippe DA-RIN,  
Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES,  
Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST,  
Madame Paméla BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON,  
Monsieur Hassan AHSSAKOU à Madame Sophie KERIGNARD,  
Monsieur Fernando MENDES à Madame Bérengère VOILLOT,

EXCUSÉ(S) :

...

ABSENT(S) :

...



**OBJET : PETITE ENFANCE – CONCLUSION D’UNE CONVENTION AVEC L’ASSOCIATION BABY-LOUP POUR L’ACCUEIL D’ENFANTS HORS COMMUNE À CONFLANS-SAINTE-HONORINE AU SEIN DE SA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013,

**VU** l’avis de la Commission Finances et ressources humaines rendu dans sa séance du 23 mars 2023,

**CONSIDERANT** l’intérêt qu’il y a, pour les familles trielloises, à disposer d’un multi-accueil susceptible d’accueillir leurs jeunes enfants 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en particulier lorsque les parents travaillent en horaires décalés.

**CONSIDERANT** que la Commune de Triel-sur-Seine a négocié avec la structure des tarifs adaptés.

**CONSIDERANT**, notamment, que la Commune prend en charge un maximum de 5 000 heures de prestations entre le 1er septembre et le 31 juillet.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur en ses explications et en avoir délibéré **à l’unanimité**,

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : DE CONCLURE** la convention avec l’association Baby-Loup pour l’accueil d’enfants hors commune à Conflans-Sainte-Honorine, au sein de sa structure multi-accueil.

**ARTICLE 2 : CHARGE** Monsieur le Maire de signer ladite convention ainsi que tout document ou acte y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,  
Pour extrait conforme.

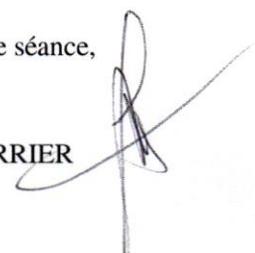
Le Maire,

Cédric AQUN



La secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l’objet d’un recours administratif préalable devant le Maire, ou d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l’État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.tel...>*

Accusé de réception en préfecture  
078-217806249-20230329-2023-03-DEL-182-DE  
Date de réception préfecture : 11/04/2023